Municipalité de
SAINT-HILARION

No. 165

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE NO. 165

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Hilarion, que lors de la séance régulière du 12 juin 2023, à 19h30, au lieu habituel des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demandeur : Marcel et Ivo Thum

Adresse : 484, Rang 1 (Lot 5 720 839)

Mise en contexte : Nouvelle demande avec modifications; Toujours pour des fins de construction du garage sur la dalle de béton existante. Cette base empiète dans la marge avant. Élément dérogatoire sur les marges d'implantation des bâtiments accessoires.

Nature de la demande :

1- Demande à ce que l'implantation du nouveau garage empiète dans la marge avant de la résidence. (Marge avant à notre règlement, la norme est de 10 mètres dans cette zone AH-8). - La norme du 10 mètres de marge avant est respecté à 10.5 mètres.

2- Demande la possibilité que le garage devance du gauche coin de la façade de la maison de 3.60 mètres, le coin droit serait en alignement avec la maison à 14.44 mètres

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Hilarion,
Ce 19ème jour du mois de mai 2023

Nathalie Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière